MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 404 **1er juin 2001**

SOMMAIRE

A.M. Services, Luxembourg 19392
Anbeca Holding S.A.H., Luxembourg 19388
Anbeca Holding S.A.H., Luxembourg 19388
Anirek Holding S.A., Luxembourg 19387
Anirek Holding S.A., Luxembourg 19387
Arianespace, Luxembourg 19392
Arlvest S.A. Holding, Luxembourg 19392
Bulk Line Trans S.A., Luxemburg 19372
Carl Kliem S.A., Luxemburg 19349
Centre d'Initiative et de Gestion Sectoriel Perspectives Emploi, A.s.b.l., Schifflange 19368
Chauffage Pit Peeters S.A., Mondercange 19380
Chauffage Pit Peeters S.A., Mondercange 19383
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg 19371
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg 19372
Cofhylux S.A., Luxembourg 19356
Cofhylux S.A., Luxembourg 19356
Cofhylux S.A., Luxembourg 19356
Co-labor SC, Luxembourg 19367
Colomis S.A., Luxembourg 19349
Combil S.A., Luxembourg 19347
Combil S.A., Luxembourg 19347
Combil S.A., Luxembourg 19347
Comifin S.A., Luxembourg 19350
Compagnie Financière Auriga Holding S.A., Luxembourg 19352
Compagnie Financière Panthenon, S.à r.l. et Partenaires, Luxembourg 19355
Compagnie Financière Parthenon, S.A. - "C.F.P. S.A.", Luxembourg 19356
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Luxembourg 19389
Compagnie Internationale des Ardennes S.A., Luxembourg 19352
Companies & Trusts Promotion S.A., Luxembourg 19358
Compaq Financial Services Holding Limited, Luxembourg 19358
Comptabilité Générale et Eurolation, S.à r.l., Strassen 19385
Comptoir Luxembourgeois des Charbonnages d'Eschweiler, S.à r.l., Luxembourg 19359
Compusale, S.à r.l., Luxembourg 19359
Consolidated Equity LTD S.A., Luxembourg 19360
Convergenza Com S.A., Luxembourg 19360
Corvin S.A., Luxembourg 19361
Crettaz Holding S.A., Luxembourg 19362
Crettaz Holding S.A.H., Luxembourg 19362
Custode S.A., Luxembourg 19363
Datacolor International AG, Luxembourg 19363
Deal Flow S.A., Luxembourg 19364
Dekra International Management A.G., Luxembourg 19364
Den Autohändler S.A., Luxembourg 19365
Dental Société Civile, Luxembourg 19367
Dismar, S.à r.l., Luxembourg 19367
E-Comminvest S.A.H., Luxembourg 19368
E-Comminvest S.A.H., Luxembourg 19368
E.F.P. S.A., Euro Finance and Properties S.A., Luxembourg 19370
E.M.S. (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg. 19370
E.M.S. (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg. 19370
E.M.S. (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg. 19371
Espadon Holding S.A., Luxembourg 19370
Eurobrick Participations Holding S.A., Luxembourg 19363
Eurocotec International S.A., Luxembourg 19371
Eurosigncard Finance 1 S.A., Luxembourg 19371
Eurotour 2000 S.A., Luxembourg 19372
Everfin Holding S.A., Luxembourg 19374
Everfin Holding S.A., Luxembourg 19374
Everfin Holding S.A., Luxembourg 19374
Everfin Holding S.A., Luxembourg 19374
Everfin Holding S.A., Luxembourg 19375
F.C.O. International S.A.H., Luxembourg 19348
Falco Holding S.A., Luxembourg 19372
Fastnet Luxembourg S.A., Luxembourg 19380
Ferropol S.A., Luxembourg 19380
Fiduciaire Vic. Collé & Associés, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 19367

Floor Finance S.A., Luxembourg 19383
Gapi Europe S.A., Differdange 19383
Grevlin S.A.H., Luxembourg 19360
Grevlin S.A.H., Luxembourg 19360
Hede Development S.A., Luxembourg 19383
Hemry S.A.H., Luxembourg 19361
Hemry S.A.H., Luxembourg 19361
Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg 19350
Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg 19351
I.H.C.C. S.A., International Health Care Company S.A., Luxembourg 19347
Iacobi Günther Capital S.A., Luxembourg 19384
IDICO, Intercontinental Development and Investment Corporation S.A.H., Luxembourg 19357
IDICO, Intercontinental Development and Investment Corporation S.A.H., Luxembourg 19357
Imetec Group S.A., Luxembourg 19385
Imetec Group S.A., Luxembourg 19385
INHOLD, Investments Holding Corporation S.A., Luxembourg 19384
INHOLD, Investments Holding Corporation S.A., Luxembourg 19384
In-Situ S.A., Luxembourg 19387
Interestate Investments S.A., Luxembourg 19387
International Corporation Property Holding S.A., Luxembourg 19364
International Corporation Property Holding S.A., Luxembourg 19364
Ipomea International S.A., Luxembourg 19388
Iraco S.A., Luxembourg 19389
Jecor Investissements S.A., Luxembourg 19362
Karu S.A., Luxembourg 19346
Les Pléiades S.A., Luxembourg 19346
Link Distribution S.A., Kehlen 19358
Link Distribution S.A., Kehlen 19358
Luxflower S.A., Wemperhardt 19346
Mackay & Radovic S.A., Luxembourg 19359
Mackay & Radovic S.A., Luxembourg 19359
Madev Holding Corporation S.A., Luxembourg . . . 19355
Madev Holding Corporation S.A., Luxembourg . . . 19355
Pars Investment Corporation Holding S.A.H., Luxembourg 19365
Pars Investment Corporation Holding S.A.H., Luxembourg 19366
(Le) Point Film and TV Productions, S.à r.l., Luxembourg 19383
Westport Holding S.A.H., Luxembourg 19375

KARU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 72.973.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 juillet 2000, que Me René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg a été élu comme administrateur supplémentaire et que le nombre d'administrateurs a été augmenté de 3 à 4. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000. Signature.

(67728/779/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

LES PLEIADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.276.

—

Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PLEIADES S.A.
Signatures

(67730/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

LUXFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.311.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(93006/663/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2000.

COMBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.299.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour COMBIL S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67640/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.299.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour COMBIL S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67641/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.299.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour COMBIL S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67642/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

I.H.C.C. S.A., INTERNATIONAL HEALTH CARE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.517.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

Signataire catégorie A:

- Madame Anna Maria Ferrara, expert-comptable, demeurant à Rome.

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président.
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000. Signature.

(67723/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

F.C.O. INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

—

L'an deux mille, le seize novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding F.C.O. INTERNATIONAL S.A.H., établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2000, numéro 1350 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2000, numéro 1404 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Arama, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Démission d'un administrateur.

2.- Nomination d'un nouvel administrateur.

Composition du Conseil d'Administration

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter de ce jour, la démission de Monsieur René Arama, prédit, de sa fonction d'administrateur et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouvel administrateur de la prédite société pour une durée de six ans Monsieur Jean-Pascal Cambier, prédit.

Composition du conseil d'administration:

Le conseil d'administration de la prédite société s'établit actuellement comme suit:

1.- Monsieur Wojciech Dariusz Rajewski, administrateur de société, demeurant à Krosinko 62-050 Mosina ul Zielona 5;

2.- Monsieur Jean-Pascal Cambier, prédit;

3.- La société anonyme holding W.R.C. INTERNATIONAL S.A.H., établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2000, numéro 1351 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2000, numéro 1405 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

elle-même représentée par l'un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean-Pascal Cambier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, M. Arama, Cambier, Rajewski, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2000, vol. 864, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2000. N. Muller.

(67691/224/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COLOMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 58.989.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société COLOMIS S.A. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67639/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CARL KLIEM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftsitz: Luxemburg.

—

Ausserordentliche Generalversammlung vom 7. November 2000 Nr. 1108

Im Jahre zweitausend, den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit dem Amtswohnsitz zu Petingen.

Versammelten sich in der ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CARL KLIEM S.A., mit dem Sitz zu Luxemburg.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut notarieller Urkunde, vom 23. März 1973, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 91 vom 28 Mai 1973, und zum letzten Male umgeändert laut notarieller Urkunde vom 4. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C Seit 37025/99.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Kevin Moody, Gesellschaftsführer, wohnhaft in Koerich.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Madame Léa Engel, Privatbeamtin, wohnhaft in Keispelt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Karl Overhagen, Privatbeamter, wohnhaft in Hesperingen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungmitgliedern fest:

I. Dem vorliegenden Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, das von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von der Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, dem Protokoll beigefügt, um mit diesem einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist gegenwärtige Versammlung rechsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung umfasst folgenden Punkt:

a) Kapitalerhögung von 750.000,- EUR auf 2.000.000,- EUR.

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von 750.000,- EUR auf 2.000.000,- EUR zu erhöhen durch Einbringen von 1.250.000,- EUR aus dem Gewinnvortrag.

Die Kapitalerhöhung wird durch die Gesesllschafter verhältnismässig gezeichnet.

Somit lautet Artikel 5:

Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Euro (2.000.000,- EUR) und ist in vierhunderttausend (400.000) Aktien im Nennbetrag von fünf Euro (5,- EUR) eingeteilt.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, die auf insgesamt siebzigtausend Franken veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Beurkundet in Luxemburg, mit dem eingangs erwähnten Datum.

Nach dem Vorlesen und Erläutern des vorstehenden Textes haben die Mitglieder der Versammlung, die dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: K. Moody, L. Engel, K. Overhagen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2000, vol. 864, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Petingen, den 21. November 2000. G. d'Huart.

(67623/207/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.568.

—

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour COMIFIN S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67643/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 37.529.

—

L'an deux mille, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HITEC LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 26 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 23 du 23 janvier 1992,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 25 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 206 du 18 mai 1992,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 254 du 28 juin 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 13 février 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.529.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Comes, diplômé en révision et gestion d'entreprise, demeurant à Bridel.

Le président nomme secrétaire Monsieur Pierre Hirtt, ingénieur, demeurant à L-2380 Luxembourg, 15, rue Charles Quint.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Trauffler, ingénieur, demeurant à L-4713 Pétange, 88, rue Bel Air.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de 6.000.000,- LUF en 148.736,11 EUR (1,- EUR=40,3399 LUF), avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de 183.791,66 EUR pour le porter de son montant actuel de 148.736,12 EUR à 332.527,77 EUR, par incorporation des bénéfices reportés et augmentation, au prorata, de la valeur nominale des actions.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de 297.472,23 EUR pour le porter de son montant actuel de 332.527,77 EUR à 630.000,- EUR, par un versement en espèces de la part des actionnaires au prorata de leurs actions et fixation de la valeur nominale des actions à 210,- EUR.

4.- Souscription et libération.

5.- Echange des 3.000 actions anciennes de 2.000,- LUF chacune contre 3.000 actions nouvelles de 210,- EUR chacune.

6.- Modification correspondante de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent trente mille euros (630.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de deux cent dix euros (210,- EUR) chacune.»

7.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration a proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 6.000.000,- LUF en 148.736,11 EUR (1,- EUR=40,3399 LUF), avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 183.791,66 EUR pour le porter de son montant actuel de 148.736,11 EUR à 332.527,77 EUR, par incorporation des bénéfices reportés et augmentation, au prorata, de la valeur nominale des actions.

Libération de l'augmentation de capital

La libération a eu lieu moyennant incorporation des bénéfices reportés à concurrence de 183.791,66 EUR,

ainsi que ces bénéfices résultent du bilan de l'exercice 1999 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration. La déclaration afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 297.472,23 EUR pour le porter de son montant actuel de 332.527,77 EUR à 630.000,- EUR, par un versement en espèces et fixation de la valeur nominale des actions à 210,- EUR.

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 297.472,33 EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les 3.000 actions anciennes de 2.000,- LUF chacune contre 3.000 actions nouvelles de 210,- EUR chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent trente mille euros (630.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de deux cent dix euros (210,- EUR) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné certifie qu'il a examiné les conditions des articles 26 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Evaluation

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 297.472,23 EUR à 12.000.000,- LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 205.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Comes, P. Hirtt, M. Trauffler, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 126S, fol. 69, case 9. – Reçu 120.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 novembre 2000. P. Decker.

(67709/206/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 37.529.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour l'association

P. Decker

(67710/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE AURIGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.160.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE AURIGA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(67644/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

—

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

1) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

2) La société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes les deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Monaco le 20 octobre 2000,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes présentes ou représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ARDENNES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à et mandaté pour:

- émettre en une ou plusieurs tranches un emprunt obligataire convertible en actions dans le cadre du capital autorisé à concurrence d'un montant maximum de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR);
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des obligations, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions de l'emprunt obligataire à émettre;

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tout les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois d'avril à 15.15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, dix actions	10
2. - La société LEGNOR TRADING S.A., prénommée, trois mille cent quatre-vingt-dix actions	3.190
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 32.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 32.000,- EUR à 1.290.876,80 LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 55.000,- LUF.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert;

c) Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans: GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. - Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

4. - Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 65, case 7. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 novembre 2000. P. Decker.

(67575/206/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE PANTHENON, S.à r.l. ET PARTENAIRES, Société en commandite simple.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 74.427.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société COMPAGNIE FINANCIERE PANTHENON, S.à r.l. ET PARTENAIRES, Société en commandite simple et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67645/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.532.

—

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

Pour MADEV HOLDING CORPORATION S.A.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

T. Braun / M. Lespagnard

(67741/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.532.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 août 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 mars 2000 s'élevant à USD 12.620.649,- est réparti comme suit:

- à la réserve légale	295.000,- USD
- dividende	11.600.000,- USD
- Report à nouveau	725.649,- USD

Les mandats d'Administrateur de

Monsieur Ernst Aufseesser, administrateur de sociétés, Genève (Suisse)

Monsieur Jean-Pierre Weber, administrateur de sociétés, Bâle (Suisse)

Madame Kena Shoval, administrateur de sociétés, Tel-Aviv (Israël)

Monsieur Pierre Kurz, administrateur de sociétés, Vandoeuvres-Genève (Suisse)

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de SRC SOCIETE DE REVISION S.A., Genève (Suisse) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

De plus, Monsieur Ernst Aufseesser, administrateur de sociétés, Genève (Suisse) est nommé Président du Conseil d'Administration.

Extrait sincère et conforme

Pour MADEV HOLDING CORPORATION S.A.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

T. Braun / M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67742/008/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE PARTHENON, S.A. - «C.F.P. S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 74.428.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société COMPAGNIE FINANCIERE PARTHENON, S.A. - «C.F.P. S.A.» et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67646/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COFHYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 7.128.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

E. Cravatte / P. Massard

Administrateur / Directeur

(67635/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COFHYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 7.128.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mars 2000

- L'assemblée générale décide de prolonger les mandats d'administrateur de MM. Alain Georges, Carlo Thill et Christian Schaack, venus à échéance, pour une durée de 6 ans, vu qu'aucune nouvelle proposition n'a été émise par le conseil d'administration.

- L'assemblée générale reconduit le mandat de commissaire aux comptes, de la Compagnie de Révision, pour la durée d'un an.

- Conformément à l'article 1 de la loi du 10 décembre 1998 et aux propositions du conseil d'administration, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à procéder à la conversion du capital social en Euro et à réaliser une augmentation de capital, sans apports nouveaux et sans création de titres mais par prélèvement sur les bénéfices reportés, pour porter le capital social à 12.500.000,- EUR et la valeur nominale par action à 200,- EUR.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

C. Thill / E. Cravatte

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67636/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COFHYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 7.128.

—

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 septembre 2000

1. Le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Paul Meyers de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 juin 2000. Le conseil d'administration remercie vivement M. Paul Meyers de sa bonne collaboration et des services rendus à la société durant de longues années.

Les administrateurs restants nomment M. Camille Fohl, administrateur de la société. Ils proposeront à la prochaine Assemblée Générale de procéder à la ratification de cette cooptation. Le mandat d'administrateur de M. Camille Fohl expire à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2004.

2. Le conseil d'administration arrête la direction de la société comme suit:
- Monsieur Pascal Massard, directeur
- Monsieur Robert Elter, sous-directeur
- Madame Véronique Astranskas, sous-directeur

3. Le conseil d'administration décide de redistribuer comme suit les pouvoirs de signatures de la société:

MM. Pascal Massard; Signature de catégorie A
Robert Elter; Signature de catégorie A
Carlo Lessel; Signature de catégorie A
Mme Véronique Astranskas; Signature de catégorie A
MM. Serge Pierson; Signature de catégorie B
Michel Rippinger; Signature de catégorie B

Cette décision est sans préjudice au pouvoir de signature de catégorie A dont disposent les administrateurs de la société.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

C. Thill / E. Cravatte
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 63, case 8 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67637/00032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IDICO, INTERCONTINENTAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.554.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
Pour IDICO, INTERCONTINENTAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT CORPORATION S.A.
BNP PARIBAS LUXEMBOURG
T. Braun / M. Lespagnard

(67712/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IDICO, INTERCONTINENTAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 août 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 mars 2000 s'élevant à USD 329.027,- est entièrement reporté à nouveau.

Les mandats d'Administrateurs de
Madame Christine Otter-Schär, administrateur de sociétés, Bâle (Suisse)
Monsieur Ernst Aufseesser, administrateur de sociétés, Genève (Suisse)
Madame Kena Shoval, administrateur de sociétés, Tel-Aviv (Israël)
Monsieur Pierre Kurz, administrateur de sociétés, Vandoeuvres-Genève (Suisse)
venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

De plus, Monsieur Zalman Shoval, administrateur de sociétés, Tel-Aviv (Israël) est nommé Administrateur pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Par ailleurs, le mandat de Commissaire aux Comptes de SRC SOCIETE DE REVISION S.A., Genève (Suisse) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Enfin, Monsieur Ernst Aufseesser, administrateur de sociétés, Genève (Suisse) est nommé Président du Conseil d'Administration.

Extrait sincère et conforme
Pour IDICO, INTERCONTINENTAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT CORPORATION S.A.
BNP PARIBAS LUXEMBOURG
T. Braun / M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67713/008/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 35.891.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2000

Messieurs Toby Herkrath, et Roger Caurla ont tous deux été nommés administrateurs-délégués de la société, avec les pleins pouvoirs pour engager la société sous leur signature individuelle respective, dans le cadre de la gestion journalière, et dans toutes les matières intéressant l'activité sociale.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67647/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPAQ FINANCIAL SERVICES HOLDING LIMITED.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 63.728.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société COMPAQ FINANCIAL SERVICES HOLDING LIMITED et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67648/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

LINK DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 28.671.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

(67731/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

LINK DISTRIBUTION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 28.671.

—

Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Gesellschaftlerversammlung vom 27. April 2000 am Sitz der Gesellschaft

Die Versammlung nimmt den Bericht des Kommissars und des Verwaltungsrates einstimmig an.

Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 1999 wird angenommen.

Die Gesellschafter entlasten einstimmig den Verwaltungsrat und den Rechnungsprüfer für das Geschäftsjahr 1999.

Es wurden folgende Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gewählt:

- Herr Jean Link;
- Herr Dr. Hartmut Ringling;
- Herr René Weber;
- Herr Jean-Paul Kieffer.

Die FIDUCIAIRE MARC MÜLLER wird als Abschlussprüferin für das Jahr 2000 ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67732/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER,
Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 50, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 5.070.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 9 mai 2000, et enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 66, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l.
N. Theisen / G. Schanen
Administrateur / Administrateur

(67649/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPUSALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.276.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 novembre 2000 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur William Leander De Winne, demeurant à Broekstraat, 35, B-9200 Dendermonde (Belgique) a été nommé gérant administratif de la société.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Pour COMPUSALE, S.à r.l.
CFT TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67650/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

MACKAY & RADOVIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.727.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour MACKAY & RADOVIC S.A.
A. K. Radovic
Administrateur-Délégué

(67737/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

MACKAY & RADOVIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.727.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2000 que les actionnaires ont décidé, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Zeljko Minjevic, demeurant 10, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg, comme administrateur supplémentaire pour une période de un an jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
A. K. Radovic
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67738/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CONSOLIDATED EQUITY LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 21.653.

—

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration que Me Carlo Sganzini, domicilié professionnellement à CH-6901 Lugano, via Somaini 10/via P. Lucchini a été nommé administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour avis certifié conforme
Pour CONSOLIDATED EQUITY LTD
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67651/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CONVERGENZA COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 70.521.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour la société
Signature

(67652/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.426.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
GREVLIN S.A.H.
C. Hoffmann / G. Reding
Administrateur / Administrateur

(67703/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.426.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à LUF 367.227,- est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

La démission de Madame Charlotte Pereira de son poste d'Administrateur, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck, est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait sincère et conforme
GREVLIN S.A.H.
C. Hoffmann / G. Reding
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67704/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CORVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 59.993.

Constituée par acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 569 du 17 octobre 1997

—

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2000

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CORVIN S.A., tenue au siège social en date du 24 juillet 2000, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer temporairement la valeur nominale des actions.

2. L'assemblée générale décide de convertir le capital de DEM en EUR au cours de 1,- EUR pour 1,95583 DEM, de sorte que le capital social se montera provisoirement à 1.022.583,76 EUR représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

3. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 27.416,24 EUR pour le porter de son montant actuel converti de 1.022.583,76 EUR à 1.050.000,- EUR par l'incorporation de réserves.

4. L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à mille cinquante euros (1.050,- EUR) par action.

5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.050.000,- EUR (un million cinquante mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 1.050,- EUR (mille cinquante euros) chacune, entièrement libérées.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORVIN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67653/770/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.599.

—

Le bilan au 31décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
HEMRY S.A.H.
T. Braun / N. Lang
Administrateur / Administrateur

(67707/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.599.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à LUF 2.026.361,- est réparti comme suit:

- à la réserve légale . . . . . 102.000,- LUF
- Report à nouveau . . . . . 1.924.361,- LUF

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
HEMRY S.A.H.
T. Braun / N. Lang
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67708/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CRETTAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.496.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
CRETTAZ HOLDING S.A.
A. Angelsberg / T. Braun
Administrateur / Administrateur

(67654/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CRETTAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.496.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2000

Le bénéfice Total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à USD 764,615.18 est entièrement reporté à nouveau.

Les mandats d'Administrateur de:

Monsieur André Angelsberg, employé privé, Ettelbruck;

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange;

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg;

venant à échéance lors de cette Assemblée, sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg,

venant à échéance lors de cette Assemblée, est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
CRETTAZ HOLDING S.A.
A. Angelsberg / T. Braun
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67655/008/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

JECOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 57.954.

—

Assemblée générale ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société JECOR INVESTISSEMENTS S.A. tenue au siège social en date du 27 novembre 2000 que les actionnaires et administrateurs, ont pris les résolutions suivantes:

1) Démission et décharge aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Nominations de AMICORP S.A., de Monsieur Dirk C. Oppelaar, de Monsieur Bart Zech comme nouveaux administrateurs.

2) Démission du Commissaire aux Comptes PricewaterhouseCoopers et nomination de Monsieur Frans Elpers comme Commissaire aux Comptes pour la première fois pour les comptes de 1999.

3) Transfert du siège social de la société du 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JECOR INVESTISSEMENTS
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67727/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CUSTODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 58, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 64.166.

—

Suite à la réunion du conseil d'administration du 22 octobre 1999, enregistrée à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 56, case 9, la résolution suivante a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 novembre 2000:

- Transfert du siège social à L-2128 Luxembourg, 58, rue Marie-Adélaïde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour CUSTODE S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(67656/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

DATACOLOR INTERNATIONAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.144.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société DATACOLOR INTERNATIONAL AG et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67657/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.413.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 novembre 2000

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Pasquasy, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- EDIFAC S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- TRUSTAUDIT S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Leur mandat respectif prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de tranférer le siège social de la société avec effet immédiat à l'adresse suivante:

207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67675/065/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

DEAL FLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 69.680.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société DEAL FLOW S.A. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67658/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

DEKRA INTERNATIONAL MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.427.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 62, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 mai 2000

Suite à un remplacement au Conseil d'Administration, celui-ci est désormais composé comme suit:

- Monsieur Joachim Otting, administrateur de société, demeurant au 15, Handwerkstrasse, D-70565 Stuttgart;
- Dr. Dietman Bogk, administrateur de société, demeurant à Calw, Allemagne;
- Monsieur Meinolf Nöthe, administrateur de société, demeurant à Bochum, Allemagne.

ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, est nommée réviseur pour l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour la société
Signature
ARTHUR ANDERSEN, société civile

(67660/501/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.246.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(67721/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.246.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(67722/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

DEN AUTOHÄNDLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 72.926.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(67661/770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PARS INVESTMENT CORPORATION S.A.H.).

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 59.193.

—

L'an deux mille, le huit novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARS INVESTMENT CORPORATION S.A.H. avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, R.C. B 59.193;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 7 mai 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 21.138.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Christian Groke, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 Euro, en appliquant le cours de change de un Euro=40,3399 pour la conversion.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme de trente et un mille cinq cent treize virgule trente et un Euros (31.513,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69) à soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500,-) par la création de mille deux cent soixante-dix (1.270) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

2) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

3) Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

4) Souscription et libération par:

- La société CYGNUS GROUP LTD avec siège social à Tortola B.V.I. pour	635 actions
- La société ATMOSFAEHR HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg pour.	635 actions
Total:	1.270 actions

5) Changement de la dénomination de la société en PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A. et modification afférente de l'article premier des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 Euro en utilisant le cours de change officiel en un Euro=40.3399 pour la conversion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de trente et un mille cinq cent treize virgule trente et un Euros (31.513,31) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69) à soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500,-) par la création de mille deux cent soixante-dix (1.270) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des mille deux cent soixante-dix (1.270) actions:

- La société CYGNUS GROUP LTD avec siège social à Tortola B.V.I. pour . . . . . 635 actions
- La société anonyme ATMOSFAEHR HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg pour . . . . . 635 actions

Total: mille deux cent soixante-dix . . . . . 1.270 actions

Souscription

Ensuite:

a) la société CYGNUS GROUP LTD avec siège social à Tortola B.V.I.;
ici représentée par Monsieur Kristian Groke, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange;
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 novembre 2000;
déclare souscrire . . . . . 635 actions

b) la société anonyme ATMOSFAEHR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg;
ici représentée par Monsieur Kristian Groke, prédit;
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 novembre 2000;
déclare souscrire . . . . . 635 actions

lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de trente et un mille cinq cent treize virgule trente et un Euros (31.513,31) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Suite aux prédites résolutions le premier alinéa de l'article cinq des Statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500,-), représenté par deux mille cinq cent vingt (2.520) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., et de donner à l'article 1er des Statuts la teneur suivante :

«**Art. 1er.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-),

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé : R. Gierenz, J. Hammerel, K. Groke, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000, vol. 853, fol. 95, case 11. – Reçu 12.712 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 novembre 2000. C. Doerner.

(67491/209/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 59.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(67492/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

FIDUCIAIRE VIC.COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000. Signature.

(67693/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

DENTAL SOCIETE CIVILE, Société Civile.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

—

Conformément à une décision prise par l'administration unique de la société émargée en date du 2 novembre 2000, il a été décidé de changer le siège social de la société de l'adresse actuelle à l'adresse suivante: 7, Val Saint-Croix, L-2015 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour DENTAL SOCIETE CIVILE

ETUDE BONN & SCHMITT & STEICHEN

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67662/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

DISMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 32.432.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(67665/770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CO-LABOR, Société Coopérative.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 105, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.733.

—

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 1999, les personnes suivantes ont été élues au Conseil d'Administration:

- Becker Eugène, professeur, Brouch,
- De Toffoli Giancarlo, professeur, Bridel,
- Eppe Pascal, ouvrier, Musson,
- Henniger Bernd, employé privé, Luxembourg,
- Holper Claude, éducateur, Dudelange,
- Kohl Marc, instructeur-formateur, Dudelange,
- Laterza-Noël Sandrine, assistante sociale, Ernster,
- Lepicard Christophe, architecte-paysagiste, Mensdorf,
- Marx Richard, assistant social, Esch-sur-Alzette,
- Schmitz Jeannot, fonctionnaire de l'Etat, Hunsdorf,
- Waxweiler Danielle, comptable, Mensdorf.

Lors de la même Assemblée Générale ont été élus comme commissaires aux comptes Messieurs Jallay Marc, assistant social, Luxembourg, et Welter Marc, professeur, Bereldange.

Le Conseil d'Administration a dans sa réunion du 20 juillet 1999 réparti de la manière suivante les fonctions:

- Becker Eugène, président,
- Waxweiler Danielle, vice-présidente,
- Laterza-Noël Sandrine, secrétaire,
- Henninger Bernd, secrétaire.

Dans sa réunion de 26 octobre 2000, le Conseil d'Administration à décidé d'accorder la qualité de fondé(e) de pouvoir aux personnes suivantes:

- Waxweiler Danielle,
- Henninger Bernd.

Pour le Conseil d'Administration
Signature
Le président

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67638/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

E-COMMINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.466.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du Conseil d'Administration du 25 octobre 2000 que Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Pierre Lentz terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67666/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EATON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.547.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67667/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CENTRE D'INITIATIVE ET DE GESTION SECTORIEL PERSPECTIVES EMPLOI, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3801 Schifflange, 1, rue du Moulin.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2000

Présents: M. Kneip Ralph, Président
M. Huens Paul, Trésorier

Excusés: M. Gatti Walter, Vice-président
M. Baumann Milliard, Secrétaire
M. Baumann Marcel, Membre

Procurations envoyées par (annexe 1): MM. Gatti Walter et Baumann Marcel

Ordre du jour:

1. Approbation de la convention réglant les relations entre Objectif Plein Emploi, A.s.b.l. et le Centre d'Initiative et de Gestion Sectoriel Perspectives Emploi, A.s.b.l.

Le conseil d'administration accepte ladite convention (Annexe 2).

2. Document sur les conditions de travail et de rémunération pour les travailleurs du Réseau Socio-Economique Objectif Plein Emploi.

Le conseil d'administration accepte ladite convention (Annexe 3).

3. Modification des statuts.

Le conseil d'administration accepte lesdites modifications (Annexe 4).

A savoir, en ce qui concerne le changement des statuts du chapitre IV article 23, le conseil d'administration de Perspectives Emploi précise que la délégation d'une partie de ses pouvoirs à des tiers membres ou non de l'association est valable selon les conditions suivantes:

* Le traitement et la signature de courrier quotidien concernant le fonctionnement ainsi que le courrier quotidien lié à l'encadrement des salariés engagés sous contrat à durée déterminée peuvent être délégués à des tiers membres ou non de l'association.

* Les lettres de licencement doivent porter la signature d'au moins un des membres.

* L'achat du matériel défini dans le cadre d'un devis annexé à une convention peut être délégué à des tiers membres ou non de l'association.

4. Restructuration du personnel

A titre d'information générale

* Les surveillants Smitshuyzen Francis, Coutinho Pedro et Strebler Magalie ont arrêté leur contrat de travail chez Perspectives Emploi, A.s.b.l. à la date du 31 octobre 2000. Ils ont été engagés par Objectif Plein Emploi en carrière d'Agent Technique à partir du 1er novembre 2000.

Le conseil d'administration les remercie pour leur engagement exemplaire chez Perspectives Emploi et les félicite pour leur nouvel engagement.

* Les surveillants de Perspectives Emploi, Catic Amir, Guillaume Alain et Stanowsky Frédéric peuvent avancer de la catégorie 9 en catégorie 8 selon la grille de salaire du document sur les conditions de travail et de rémunération pour les travailleurs du réseau socio-économique Objectif Plein Emploi. Ils peuvent commencer leur nouveau poste comme Assistant Technique à partir du 1er novembre 2000.

* Pour le remplacement de ces surveillants et pour garantir le bon fonctionnement de Perspectives Emploi dans leurs futurs projets, les candidats suivants ont été engagés en la qualité de surveillants avec un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de deux ans:

- Kipulu Mobuty Vincent de Paul
- Moes Patrick
- Romero Lopez Carlo
- Schenten Adrien
- Servais Marcel
- Sloan Ian

Tous ces candidats sont demandeurs d'emploi et résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Monsieur Romero Lopez Carlo n'est pas en possession d'un permis de conduire. Le chantier sera organisé de façon que le surveillant Romero Lopez Carlo ne doive pas garantir le transport.

R. Kneip
Le Président

Modification des statuts

Assemblée générale extraordinaire du 26 octobre à Fentange

Présences:

Présents: M. Kneip Ralph: Président
M. Huens Paul: Trésorier

Excusés: M. Gatti Walter: Vice-Président
M. Baumann Milliard: Secrétaire
M. Baumann Marcel: Membre

Procurations envoyées par (annexe 1): MM. Gatti Walter et Baumann Marcel

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les statuts du CIGS Perspective Emploi comme suit:

Chapitre III, article 9, 3e phrase:

Remplacer «1.000 francs» par «25 euros»

Chapitre IV, article 14, première phrase:

Remplacer «au cours du premier trimestre» par «au cours du premier semestre».

Chapitre IV, article 16:

Rajouter à la fin de l'article «Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.»

Chapitre IV, article 17, première phrase:

Remplacer: «15 membres au plus» par «20 membres au plus»

Chapitre IV, article 18, première phrase:

Remplacer «et un membre suppléant» par «et un membre assesseur »

Chapitre IV, article 22:

Remplacer «les commissaires aux comptes devront être entendus dans leurs observations.» par «les commissaires aux comptes ou la fiduciaire chargée de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations.»

Chapitre IV, article 23:

Remplacer le texte entier de l'article par:

«Tous les actes qui engagent l'association peuvent porter la signature du président ou d'un autre membre du Conseil d'Administration. Les quittances et décharges peuvent porter la signature du président ou d'un autre membre du Con-

seil d'Administration. Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers, membres ou non de l'association.»

Chapitre V, article 26, 2e phrase:

Rajouter à la fin «ou par une fiduciaire.»

Remplacer la dernière phrase par «Les commissaires aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2000, vol. 546, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67565/000/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

E.F.P. S.A., EURO FINANCE AND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 32.929.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 2, case 58, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour la société
Signature

(67668/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ESPADON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.148.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67672/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

E.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 57.142.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

(67669/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

E.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 57.142.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

(67670/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

E.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 57.142.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

(67671/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EUROCOTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 53.321.

—

M. Carlo Sganzini, avocat, CH-Lugano, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour EUROCOTEC INTERNATIONAL S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67676/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EUROSIGNCARD FINANCE 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.028.

—

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 25 octobre 2000 que Monsieur Emile J. Lorang, Public Affairs Consultant, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Emile J. Lorang terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67681/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.487.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
CLICHY HOLDING S.A.H.
A. Angelsberg / T. Braun
Administrateur / Administrateur

(67632/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.487.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juin 2000

Le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

CLICHY HOLDING S.A.H.

A. Angelsberg / T. Braun

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67633/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EUROTOUR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.195.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67683/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

FALCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.042.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 1996 que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2001.

Signature.

(67689/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

BULK LINE TRANS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxemburg, 4, allée Leopold Goebel.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den achten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz zu Petingen.

Sind erschienen:

1) Herr Eugène Van den Meerssche, Schiffsmann am Rhein, wohnhaft zu Brecht, Belgien.

2) Frau Viviane Debock, Schiffsfrau, wohnhaft zu Brecht, Belgien.

Welche Komparenten, handelnd wie folgt, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft festgelegt haben.

Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung BULK LINE TRANS S.A.

Der Sitz dieser Gesellschaft wird Luxemburg sein. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Ihre Dauer ist auf unbeschränkte Dauer festgelegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Transport über Wasser und Strasse sowie die Lagerungen von Transportgütern. Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck

verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist eingeteilt in hundert (100) Aktien von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Diese Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Eugène Van den Meerssche, vorgenannt	50 Anteile
2) Frau Viviane Debock, vorgenannt	50 Anteile
	100 Anteile

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt, demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 31.000,- zur Verfügung, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat kann einen Bevollmächtigten bestellen, um die Aktienzeichnungen einzutragen, den Preis der Aktien entsprechend der Kapitalerhöhung in Empfang zu nehmen und die Satzung entsprechend abändern zu lassen.

Die Gesellschaft ist befugt mit Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und unter den gesetzlichen Bestimmungen seine eigenen Aktien zurückzukaufen.

Art. 4. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rate von mindestens drei Mitgliedern, Teilhabern oder Nichtteilhabern, die für die maximale Dauer von sechs Jahren ernannt sind.

Art. 5. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, alle zur Verwirklichung des Gesellschaftsgegenstandes notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen, mit Ausnahme jener, die durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann nur dann in rechtsgültiger Weise beraten und entscheiden, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Seine Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

Beschlüsse, welche von sämtlichen Verwaltungsratmitgliedern unterzeichnet sind, haben den gleichen Wert wie Beschlüsse von einem einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsrat.

Die Beschlüsse könne zusammen oder einzeln unterzeichnet werden, durch Briefform, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail.

Art. 6. Die Generalversammlung und/oder der Verwaltungsrat kann einem Verwalter, Direktor, Geschäftsführer oder einem anderen Vertreter seine Vollmachten übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.

Art. 7. Die Überwachung der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren, welche für die maximale Dauer von sechs Jahren ernannt werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Anzahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des oder der Kommissare auszuzahlen.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2000.

Art. 10. Die Generalversammlung der Aktionäre der rechtmässig gegründeten Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen und zu genehmigen, die die Gesellschaft betreffen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns. Jeder Aktionär hat das Recht persönlich oder durch einen Bevollmächtigten an den Beschlüssen der Versammlung teilzunehmen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre tritt von Rechts wegen am Gesellschaftssitz, oder an jedem anderen in den Einberufungen angegebenem Ort am dritten Mittwoch des Monats Juni um 17.00 Uhr zusammen. Somit findet die erste Generalversammlung im Jahre 2001 statt.

Art. 12. Das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen finden Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Der instrumentierende Notar erklärt den Bestand der in Art. 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufgeführten Bedingungen geprüft zu haben und bescheinigt ausdrücklich deren Erfüllung.

Der Betrag der Spesen, Ausgaben, Vergütungen oder Unkosten irgendwelcher Art, welche die Gesellschaft zu tragen hat, oder mit welchen sie ob ihrer Gründung belastet wird, beläuft sich ungefähr auf die Summe von vierzigtausend Luxemburger Franken.

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Alsdann treten die erschienenen Gründer zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung, zu der sie sich als gehörig einberufen erkennen, zusammen, und, nachdem sie festgestellt haben, dass letztere rechtmässig zusammengesetzt ist, haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist auf drei festgesetzt, und die der Kommissare auf einen.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Eugène Van den Meerssche, vorgenannt;

b) Frau Viviane Debock, vorgenannt;

c) Herr Arnaud Strulens, Steuerberater, wohnhaft in B-5640 Metet.

3. Zum Kommissar wird ernannt:
Herr Fred Reiter, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

4. Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied mit Einzelunterschrift wird ernannt:
Herr Eugène Van den Meerssche, vorgenannt.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1635 Luxemburg, 4, Allée Léopold Goebel.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.
Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.
Signé: E. Van den Meerssche, V. Debock, G. d'Huart.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2000, vol. 864, fol. 28, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Pétange, le 16 novembre 2000. G. d'Huart.

(67573/207/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.111.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67688/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.111.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67687/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.111.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67686/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.111.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67685/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.111.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(67684/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

WESTPORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille, le dix novembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 novembre 2000,

2.- SEAPRO LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 novembre 2000.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de WESTPORT HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvergarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par la création et l'émission de seize mille huit cents (16.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juillet de chaque année à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elle ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne doit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille deux.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, mille six cents actions	1.600
2.- SEAPRO LIMITED, prénommée, mille six cents actions	1.600
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.290.877,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

b) Madame Rosemary Pallot, directrice de société, demeurant à Jersey (Grande-Bretagne),

c) Monsieur Jonathan Glanz, directeur de société, demeurant à Londres (Grande-Bretagne).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

MAZARS & GUERARD S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

5.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand, on the tenth of November.

Before Us, Maître Emile Schlesser, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

1.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, a company under British laws, having its registered office in Tortola (British Virgin Islands),

here represented by Mr Patrick Meunier, company director, residing in Pontpierre,

by virtue of a proxy issued on November 7, 2000,

2.- SEAPRO LIMITED, a company under British laws, having its registered office in Tortola (British Virgin Islands),

here represented by Mr Patrick Meunier, previously named,

by virtue of a proxy issued on November 7, 2000.

Said proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme holding) under the name of WESPORT HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisonally transferred abroad.

Such temporay measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating insterest, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corportation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these partents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-), divided into three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repuchase its own shares under the conditions provided by Law.

The corporate share capital may be increased to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) by the creation and the issue of sixteen thousand eight hundred (16,800) new shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by coutinuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and the shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the rights to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex ou telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegate of the board can be named for the first time by the extraordinary general meeting.

The corporation is commited either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporations's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of the month of July at 10.00 a.m. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meeting shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by a proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the rights to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year begins on the date of formation of the Company and will end on the firty-first of December two thousand and one.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and two.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, previously named, one thousand six hundred shares	1,600
2.- SEAPRO LIMITED, previously named, one thousand six hundred shares	1,600
Total: three thousand two hundred shares	3,200

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about sixty thousand Luxembourg Francs (LUF 60,000.-).

For the purpose of the registration, the present capital is valued at one million two hundred ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg Francs (LUF 1,290,877.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regulary constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Derek Stuart Ruxton, company director, residing in Luxembourg,

b) Mrs Rosemary Pallot, company director, residing in Jersey (Great Britain);

c) Mr Jonathan Glanz, company director, residing in London (Great Britain).

3.- Has been appointed auditor:

MAZARDS & GUERARD S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and six.

5.- Has been appointed delegate of the board, Mr Derek Stuart Ruxton, previously named.

6.- The registered office of the Company is established in L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Meunier, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 73, case 11. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000. E. Schlesser.

(67588/227/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

FASTNET LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.713.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 juin 2000

Le siège est transféré du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg aux 31-33 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

L. Euler

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67690/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

FERROPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.732.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 novembre 2000

ad1) Le siège social est déplacé avec effet au 1er décembre 2000, de 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg vers 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

N. Ueberecken

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67692/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CHAUFFAGE PIT PEETERS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

—

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Pierre Peeters, installateur, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline,

propriétaire des cinq cents (500) parts sociales de CHAUFFAGE PIT PEETERS, S.à r.l. (anciennement CHAUFFAGE - SIEGEL - INSTALLATIONS, S.à r.l.), avec siège social à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 31 mars 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 20 décembre 1999, publié au susdit Mémorial C, numéro 361 du 19 mai 2000.

Il a déclaré d'abord céder à Martine Burens, employée privée, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline, cinquante (50) parts sociales de la Société, pour le prix de cinquante mille francs (50.000,- LUF), ce acceptant.

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droit et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par la cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite, Pierre Peeters, susdit, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense la cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Pierre Peeters et Martine Burens, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Ils décident de change la valeur nominale des parts sociales, pour la porter de son montant de mille francs (1.000,- LUF) à deux mille cinq cents francs (2.500,- LUF).

3) Ils décident d'augmenter le capital social de la société à raison de sept cent cinquante mille francs (750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), entièrement libéré par un versement en espèces par Pierre Peeters, préqualifié, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

4) Suite à la susdite cession de parts, au changement de la valeur nominale des parts et à l'augmentation de capital susdite, ils décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de deux mille cinq cents francs (2.500,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Par Pierre Peeters, préqualifié, quatre cent cinquante parts sociales	450
2. Par Martine Burens, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.»

5) Ils acceptent la démission de Pierre Peeters, préqualifié, de ses fonctions de gérant technique et administratif et lui donnent décharge de ses fonctions.

6) Ils décide de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme.

7) Suite à la décision qui précède ils décident la refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée CHAUFFAGE PIT PEETERS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Mondercange.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'installateur de chauffage avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) actions de deux mille cinq cents francs (2.500,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont impérativement celle de l'administrateur Henri Konz, préretraité, demeurant à Rodange.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par un mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Pierre Peeters, susdit, quatre cent cinquante actions	450
2.- Martine Burens, susdite, cinquante actions	50
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le 1er janvier 2001 pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Pierre Peeters, installateur, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline,
2. Martine Burens, employée privée, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline,
3. Henri Konz, préretraité, demeurant à Rodange.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Guy Theis, conseiller fiscal, demeurant à Capellen.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quarante et un mille francs.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Peeters, Burens, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 13 novembre 2000, vol. 464, fol. 8, case 5. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 novembre 2000. R. Arrensdorff.

(67629/218/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CHAUFFAGE PIT PEETERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

—

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(67630/218/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

FLOOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.060.

—

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour FLOOR FINANCE S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

(67699/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

GAPI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 61.924.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 62, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

(67701/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

HEDE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 67.486.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 novembre 2000, que Me René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg a été élu comme administrateur supplémentaire et que le nombre d'administrateurs a été augmenté de 3 à 4. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000. Signature.

(67706/779/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

LE POINT FILM AND TV PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.403.

—

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège de la société le 8 novembre 2000

L'associé unique de la société prend la résolution suivante:

Monsieur Konstantinos Dorlis, demeurant à Grammoy, 15 AG Dimitrios, Athens, Greece, est nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Spiros Moraitis. Décharge est donnée à Monsieur Moraitis pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67729/780/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IACOBI GUNTHER CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 66.495.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 novembre 2000, que Me René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg a été élu comme administrateur supplémentaire et que le nombre d'administrateurs a été augmenté de 3 à 4. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000. Signature.

(67711/779/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

INHOLD, INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.066.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
Pour INHOLD INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A.
BNP PARIBAS LUXEMBOURG
T. Braun / M. Lespagnard

(67717/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

INHOLD, INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.066.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 août 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 mars 2000 s'élevant à USD 10.892.159,- est réparti comme suit:

- dividende	4.000.000,- USD
- report à nouveau	6.892.159,- USD

Les mandats d'Administrateurs de
Monsieur Jonathan Leitersdorf, administrateur de sociétés, Tel-Aviv (Israël)
Monsieur Pierre Kurz, administrateur de sociétés, Vandoeuvres-Genève (Suisse)
Madame Rina Mayer, administrateur de sociétés, Genève (Suisse)
venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de ATAG ERNST & YOUNG S.A., Genève (Suisse) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
Pour INHOLD INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A.
BNP PARIBAS LUXEMBOURG
T. Braun / M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67718/008/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IMETEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 52.195.

—

En date du 12 juillet 2000 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euros est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 24.000.000,- est converti en EUR 594.944,4595.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 5.055,5405 pour le porter de EUR 594.944,4595 à EUR 600.000,- par incorporation au capital de bénéfices à concurrence de LUF 203.941,- sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

en anglais: «The corporate capital is fixed at EUR 600.000,- (six hundred thousand euros), represented by 24.000,- (twenty-four thousand) shares of EUR 25,- (twenty-five euros) each.»

en français: «Le capital social est fixé à la somme de EUR 600.000,- (six cent mille euros), représenté par 24.000 (vingt-quatre mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

6. Les 24.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 24.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour IMETEC GROUP S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67714/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IMETEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 52.195.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour IMETEC GROUP S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67715/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

—

STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Willem Van Cauter, expert-comptable, demeurant à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers, et
2. - Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à L-5253 Mamer, 21, rue des Merisiers.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts. La société prend la dénomination de COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable et de domiciliation de sociétés. Notamment organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de

toute nature, ainsi qu'analyser par des procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques, financiers, rendre des services et donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de prise de participations ou autrement à toutes entreprises ou sociétés poursuivant, en tout ou en partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire au sein ou de nature à en favoriser la réalisation ou l'extension.

En général, la société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser ou à faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante parts sociales (150), de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, lesquels associés pourront également nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir qui auront la signature sociale.

Art. 7. Les pouvoirs du ou des gérants seront déterminés chaque fois lors de la nomination de ceux-ci par les associés.

Art. 8. Les associés exercent les pouvoirs attribués par l'assemblée des associés. Les décisions des associés prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre les associés et la société sont inscrits sur un procès-verbal ou par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille un.

Chaque année, le ou les gérants dressent un inventaire et établissent les comptes annuels.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier samedi du mois de juin à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et charges et des amortissements nécessaires, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 14. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - Monsieur Willem Van Cauter, prédit, soixante-seize parts sociales	76 parts
2. - Monsieur Fouad Ghozali, prédit, soixante-quatorze parts sociales	74 parts
Total: cent cinquante parts sociales	150 parts

Les associés reconnaissent que le capital de quinze mille euros (EUR 15.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

1. - Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Willem Van Cauter, prédit.

2. - La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

3. - L'adresse du siège social de la société est établie à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Van Cauter, F. Ghozali, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2000, vol. 864, fol. 43, case 2. – Reçu 6.051 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2000. N. Muller.

(67576/224/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

---

in-Situ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 231, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 56.286.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

in-Situ S.A.
Signatures

(67719/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

INTERESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.107.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour INTERESTATE INVESTMENTS S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(67720/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.625.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
ANIREK HOLDING S.A.
T. Braun / N. Lang
Administrateurs

(67600/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.625.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 août 2000

Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange,
- Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange,
- Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg;

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de commissaire aux comptes de:
- ATAG ERNST & YOUNG S.A., Genève (Suisse);
venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
ANIREK HOLDING S.A.
T. Braun / N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67601/008/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IPOMEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 64.432.

—

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 juillet 2000

Troisième résolution

L'Assemblée approuve le remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

IPOMEA INTERNATIONAL S.A.
E. Ries / M. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67725/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ANBECA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.365.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
Pour ANBECA HOLDING
BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A.
T. Braun / M. Lespagnard

(67598/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ANBECA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.365.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à BEF 14.741.684 est réparti comme suit:

- à la réserve légale . . . . . 275.000 BEF
- report à nouveau . . . . . 14.466.684 BEF

Le mandat de Commissaire aux Comptes de
EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg
venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

La démission de Monsieur André van Diest et de Monsieur Bernard van Diest de leur poste d'Administrateur, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge leur est accordée.

Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck, sont nommés Administrateurs en leur remplacement; leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Extrait sincère et conforme
Pour ANBECA HOLDING
BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A.
T. Braun / M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67599/008/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 231, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 6.026.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

IRACO S.A.
Signatures

(67726/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

COMPAGNIE HOLDING D'INVESTISSEMENT DES INDES OCCIDENTALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire de:

1) La société GRANT THORNTON CONSULT S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2) Monsieur Riccardo Casacci, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données respectivement à Luxembourg le 23 et le 25 octobre 2000,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE HOLDING D'INVESTISSEMENT DES INDES OCCIDENTALES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'Article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,- EUR), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à et mandaté pour:

- émettre en une ou plusieurs tranches un emprunt obligataire convertible en actions dans le cadre du capital autorisé à concurrence d'un montant maximum de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR);
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des obligations, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions de l'emprunt obligataire à émettre;

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de mars à 15.15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - La société GRANT THORNTON CONSULT S.A., prénommée, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions. 3.299

2. - Monsieur Riccardo Casacci, prénommé, une action 1

Total: trois mille trois cents actions 3.300

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 33.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 33.000,- EUR à 1.331.216,70 LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 55.000,- LUF.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a) Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant à Eischen;

b) Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Louftémont;

c) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans: GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. - Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

4. - Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 65, case 8. – Reçu 13.312 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 novembre 2000. P. Decker.

(67574/206/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

A.M. SERVICES.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 74.676.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société A.M. SERVICES et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67597/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ARIANESPACE.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 55.425.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société ARIANESPACE et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67603/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ARLVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 74.573.

—

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société ARLVEST S.A. HOLDING et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1er janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67604/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg